

Nom et prénom de l'élève : Classe en septembre 2025 :
Tranche tarifaire * : N° badge :
Nom et prénom du responsable légal :
Adresse :
N° téléphone : Adresse mail :
(Veuillez à écrire lisiblement votre adresse mail, svp.)

FICHE D'INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION midi et/ou soir (à joindre au dossier)

Il sera remis aux nouveaux élèves, le jour de la rentrée, un badge leur permettant d'entrer dans l'établissement et d'accéder au self. Ce dernier sera à conserver durant toute la scolarité au lycée Joliot Curie. **Les élèves déjà présents dans l'établissement en 2024-2025 conserveront donc leur carte en 2025-2026.**

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le coût du repas déterminé par la Région Bretagne est basé sur des tranches tarifaires qui s'appuient sur le quotient familial des familles.

Tranche tarifaire	1	2	3	4	5	6	7	8
Quotient familial	≤ 500	De 501 à 700	De 701 à 900	De 901 à 1100	De 1101 à 1500	De 1501 à 1700	De 1701 à 2000	≥ 2001
Tarif du repas à la prestation	3,00 €	3,15 €	3,45 €	3,80 €	4,20 €	4,50 €	4,85 €	5,10 €

Ces tarifs sont fixés pour l'année scolaire 2025-2026.

* Les parents devront se connecter **dès le 2 juin 2025** au portail numérique d'inscription à la tarification régionale mis en ligne sur le site de la Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/dansmonlycee>. **La déclaration du quotient familial est à renouveler tous les ans.**

CHOIX DU MODE DE RÈGLEMENT

Il vous est proposé **deux modes de paiement**. (Cocher le mode de règlement choisi et la situation vous concernant)

☐ **Le règlement des repas par prélèvement automatique mensuel :**

Votre enfant n'a plus besoin de recharger sa carte de cantine. Le montant prélevé correspond au nombre de repas consommés dans le mois écoulé. La date des prélèvements est le 5 du mois suivant.

☐ **Vous avez déjà opté pour ce mode de règlement en 2024-2025 et vous souhaitez le reconduire.**

☐ Vos coordonnées bancaires sont les mêmes. Aucune formalité à accomplir. Les prélèvements sont reconduits automatiquement. **Il est, malgré tout, impératif de nous adresser votre RIB cette année scolaire**

☐ Vos coordonnées bancaires ont changé. Merci d'ajouter à cette fiche d'inscription à la demi-pension le mandat de prélèvement SEPA complété et signé ainsi que votre nouveau RIB.

☐ **Vous souhaitez adopter ce mode de règlement pour la prochaine année scolaire.** N'oubliez pas de joindre l'autorisation de prélèvement SEPA complétée et signée ainsi que votre RIB à ce formulaire.

☐ **Le règlement des repas à l'avance :**

Votre enfant ne sera réellement inscrit à la demi-pension et y aura accès que si votre chèque rédigé à l'ordre du « lycée Joliot-Curie » est joint et agrafé à ce formulaire. Les versements en espèces sont aussi acceptés. Vous pouvez régler : (cocher votre choix)

☐ 10 repas à = ou ☐ 20 repas à = ou ☐ 30 repas à =